ATTESTATION D'AFFILIATION

Je soussigné, Jean-Louis BLANCHARD, Président de la FFESSM, certifie que le club **A.S.C. ST BARTHELEMY DANJOU** est affilié à notre fédération sous le numéro **03490188** pour la saison **2015/2016**. A ce titre, il bénéficie d'une assurance de Responsabilité Civile (contrat numéro XFR0055504LI) auprès de la Compagnie AXA Corporate Solutions, par l'intermédiaire de Lafont Assurances, Société de Courtage d'Assurances (immatriculation ORIAS n°12 068 741 - www.orias.fr).

Ce club dont le siège social sis :
40 PL JEAN XXIII
à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124)
est représenté de droit par son Président, MR GESLIN ANTOINE

Effectifs pour la saison 15/09/2015 au 14/09/2016 :

Nombre de licence adulte masculin : 58
Nombre de licence junior masculin : 1
Nombre de licence enfant masculin : 2
Nombre de licence adulte féminin : 25
Nombre de licence junior féminin : 0
Nombre de licence enfant féminin : 4
Nombre de licence total : 90

depuis le 15/09/2016 juqu'au jour de la délivrance de la présente attestation, : le club a délivré :

Nombre de licence adulte masculin : 55
Nombre de licence junior masculin : 1
Nombre de licence enfant masculin : 2
Nombre de licence adulte féminin : 21
Nombre de licence junior féminin : 3
Nombre de licence enfant féminin : 2
Nombre de licence total : 84

Pour valoir ce que de droit.
Fait à Marseille, le 14/12/2016

Jean-Louis BLANCHARD,

Président de la FFESSM